



**Extrait du Registre des Délibérations  
de la Commune de Villemandeur  
séance du Mardi 23 Mai 2023**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023**

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29                | 22       | 28                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 28            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 30/05/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/05/2023.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

**Absent(s)** : Mme LECONTE Catherine

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GANNAT Fanny

**2023-033 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PANNES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES 2022/2023**

Par délibération N° 2022-105 du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal, avait approuvé une convention avec la commune de Pannes, aux termes de laquelle, cette dernière acceptait d'accueillir les enfants Mandorais pour les mercredis et les toutes vacances scolaires, au sein de sa structure, dans le cadre d'un service unifié.

Les familles Mandoraises sont inscrites et facturées comme des Familles Pannoises. Pour permettre l'accueil des enfants, les équipes sont composées pour moitié d'animateurs de Pannes et pour moitié d'animateurs de Villemandeur. Cette convention est en place pour les mercredis et les petites vacances scolaires.

La commune de Villemandeur ouvre un accueil de loisirs estival en juillet/aout dans le bâtiment de l'école du BUISSON.

Compte tenu du calendrier scolaire d'été de 2023, l'accueil des enfants ne serait pas possible la dernière semaine d'aout à Villemandeur. Il convient donc de prévoir un avenant à cette convention

pour permettre l'accueil des Mandorais dans le cadre du service unifié avec Pannes pour la semaine du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 13 avril 2023,

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à ladite convention ou tout autre document s'y rapportant,

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/05/2023

 **Le Maire,**  
  
**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**  
  
**Fanny GANNAT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr